

Ministère des Finances  
Licences et enregistrements  
670, rue King  
C.P. 3000  
Fredericton (N.-B.)  
E3B 5G5



Téléphone : 506 453-2404  
Télécopieur : 506 457-7335

## DEMANDE de licence de détaillant

En vertu de la *Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ou de la *Loi de la taxe sur le tabac*

### Partie I

Langue préférée

- Anglais  
 Français

Année visée par la demande \_\_\_\_\_

### Partie II RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ENTREPRISE

Numéro d'entreprise: \_\_\_\_\_

Raison sociale: \_\_\_\_\_

- Particulier: (propriétaire unique)  
 Société en nom collectif: Deux personnes ou plus - le NOM DE LA SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF doit être enregistré auprès des Affaires Corporatives de Services Nouveau-Brunswick (506 453-2703). Joindre le nom et l'adresse des partenaires.  
 Corporation: Société constituée en personne morale ou à responsabilité limitée avec administrateurs et dirigeants, qui doit être enregistrée auprès des Affaires Corporatives de Services Nouveau-Brunswick (506 453-2703). Joindre le nom et l'adresse des administrateurs et dirigeants.

Appellation commerciale: \_\_\_\_\_  
(nom commercial)

Adresse postale: \_\_\_\_\_  
(à laquelle les déclarations d'impôt et la correspondance doivent être postées)

Emplacement réel de l'entreprise: \_\_\_\_\_  
(rue, chemin, avenue, route rurale, centre commercial code postal; si plus d'un endroit, annexer la liste)

Nom du propriétaire: \_\_\_\_\_

N° de téléphone d'affaires ( ) \_\_\_\_\_ N° de téléphone à domicile ( ) \_\_\_\_\_ Télécopieur ( ) \_\_\_\_\_

Nom de la personne qui remplit les déclarations (s'il y a lieu): \_\_\_\_\_

N° de téléphone d'affaires ( ) \_\_\_\_\_ N° de téléphone à domicile ( ) \_\_\_\_\_ Télécopieur ( ) \_\_\_\_\_

Nom, adresse et numéro de téléphone de la banque ou de l'institution financière du requérant ou de l'entreprise:  
\_\_\_\_\_

## Partie III

Autres adresses:

Adresse postale pour les déclarations (si différente de l'adresse fournie à la partie I):

---

---

Adresse postale pour les modifications fiscales et législatives:

---

---

Nom de l'entreprise précédente ou nom de l'ancien propriétaire de l'entreprise:

(Nota : Afin que la demande de licence de vendeur au détail de tabac du nouveau requérant soit approuvée, l'ancien propriétaire doit faire parvenir à notre bureau une lettre pour demander l'annulation de sa licence de vendeur au détail de tabac.)

---

Date du transfert de propriété (j/m/a), s'il y a lieu : \_\_\_\_\_

Décrire l'activité principale de l'entreprise:

---

---

## Partie IV

**Demande de licence de détaillant de tabac** (Il n'est pas nécessaire de renouveler la licence.)

**Définition:** Un « détaillant de tabac » désigne une personne qui vend ou tient pour la vente à un consommateur, des produits du tabac.

1. Indiquez les produits pour lesquels vous demandez une licence:

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Cigarettes         | <input type="checkbox"/> Tabac sans fumée  |
| <input type="checkbox"/> Cylindres de tabac | <input type="checkbox"/> Cigares           |
| <input type="checkbox"/> Tabac à coupe fine | <input type="checkbox"/> Feuilles de tabac |
| <input type="checkbox"/> Tabac à pipe       |  |

2. De qui achetez-vous des produits du tabac? \_\_\_\_\_

3. Adresse des endroits où les produits de tabac seront vendus. (Faire une demande distincte pour chaque endroit)

---

---

4. Les produits du tabac seront-ils vendus à partir de machines distributrices?  Oui  Non

5. Droits requis : Nombre d'endroits \_\_\_\_\_ x 15 \$ = \_\_\_\_\_ \$

Les chèques ou mandats doivent être établis à l'ordre du ministre des Finances.

## Partie V

**Demande de licence de détaillant d'essence ou de carburant** (Il n'est pas nécessaire de renouveler la licence.)

**Définition :** Un « détaillant d'essence et de carburant » désigne une personne qui vend ou tient pour la vente à un consommateur, des produits du pétrole.

1. Indiquez les produits pour lesquels vous demandez une licence:

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Essence assujettie à la taxe                      | <input type="checkbox"/> Carburant diesel assujettie à la taxe          |
| <input type="checkbox"/> Propane assujettie à la taxe                      | <input type="checkbox"/> Carburant diesel non taxé                      |
| <input type="checkbox"/> Propane non taxé *(voir les exigences ci-dessous) | <input type="checkbox"/> Pétrole de chauffage                           |
| <input type="checkbox"/> Carburant d'avion taxé                            | <input type="checkbox"/> Biodiesel assujettie à la taxe                 |
| <input type="checkbox"/> Kérosène  | <input type="checkbox"/> Biodiesel non taxé                             |
| <input type="checkbox"/> Mazout domestique                                 | <input type="checkbox"/> Tous autres types – Veuillez spécifier : _____ |

\*Licence requise si le propane provient d'une citerne de réserve.

Licence non requise si le propane est vendu uniquement dans des cylindres déjà remplis pesant au maximum 20 lb ou dans des cylindres jetables plus petits.

Licence non requise si le propane est vendu dans des cylindres de 20 lb en échange avec des cylindres vides seulement.

2. De qui achetez-vous les produits du pétrole? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**NOTA :** « Taxe » se rapporte à la taxe sur l'essence et les carburants et non à la taxe de vente harmonisée (TVH).

3. Mode de distribution :

Vente au détail à la pompe ET/OU  Vente au détail par camion-citerne

4. Endroits précis où l'essence et les carburants seront vendus:

Endroits	Nombre de pistolets par emplacement	N° de licence de l'endroit
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Droits requis :                      Nombre de pistolets \_\_\_\_\_ x 20 \$ = \_\_\_\_\_ \$

Les chèques ou mandats doivent être établis à l'ordre du ministre des Finances.

## Partie VI ATTESTATION DU REQUÉRANT

En signant la présente demande, je confirme ce qui suit:

- J'accepte de me conformer aux exigences de la *Loi de la taxe sur le tabac* et de la *Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* et de leurs règlements applicables aux détaillants de tabac ou d'essence et de carburant concernant la déclaration, le paiement, la tenue de livres et l'affichage de licence.
- J'atteste, sous peine de parjure, que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets, autant que le sache le requérant.
- Que certains renseignements fournis sur la formule de demande seront communiqués à l'Agence des douanes et du revenu du Canada et à Services Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur les identificateurs communs*. (Nota : Services Nouveau-Brunswick peut transmettre ces renseignements à d'autres organismes publics, à certaines fins, en vertu de la *Loi sur les identificateurs communs*.)

\_\_\_\_\_  
Signature autorisée

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
N° de téléphone

### Nota

Le présent formulaire doit être signé par une personne autorisée, soit un propriétaire, un partenaire, un administrateur, un gestionnaire ou toute autre personne autorisée par le requérant.

Les demandes remplies doivent être envoyées à l'adresse suivante:

Ministère des Finances  
Division du revenu et de l'impôt  
Licences et enregistrements  
670, rue King  
C.P. 3000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5G5

Demandes de renseignements: (506) 453-2404  
Télécopieur : (506) 457-7335

10/2005